

DÉCISION N° 2023-069-I

Objet: composition du bureau de vote électronique pour les élections des représentants des personnels au CNESER - scrutin du 12 au 15 juin 2023.

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts de l'établissement, Vu la décision UTC n°2023-058-I en date du 22 mars 2023 relative aux élections des représentants des personnels au CNESER,

DÉCIDE

Article 1 : composition du bureau de vote électronique

Le bureau de vote électronique relatif aux élections des représentants des personnels au CNESER qui se dérouleront par internet du lundi 12 juin 2023 8h00 au jeudi 15 juin 2023 17h00 heures locales, sera composé de la manière suivante :

Président :

Magdaléna Brunet

Secrétaire :

Antoine Seidel

Représentants des personnels :

- Michaël Lefebvre
- Myriam Sawezyn

Article 2 : répartition des clés de vote

Deux clés de vote sont attribuées aux représentants des organisations syndicales et une clé est attribuée au président du bureau de vote.

Article 3:

Le directeur général des services de l'UTC est chargée de l'exécution de la présente décision.

Service des affaires générales

2 03-44-23-73-76 sagj@utc.fr

La directrice de l'UTC

Claire Rossi

Université de technologie de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer CS 60319 60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23 www.utc.fr

Original:

service des affaires générales

Diffusion:

rectorat générale

rubrique actes réglementaires